

Informations soumises par quelques CPC dans la section 5 de leur rapport annuel

La partie II, section 5 du rapport annuel de 2023 invite les CPC à informer la Commission des principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre et dans le respect des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT.

Le Secrétariat de l'ICCAT a résumé ces questions et a fourni des informations complètes sur la section 5, comme indiqué dans le document COC_311/2023 et ses addenda. L'objectif de ce résumé est d'aider le Comité d'application (COC) à examiner le besoin d'assistance technique qui pourrait être utile aux Parties contractantes en matière d'application. Le **tableau 1** présente un résumé thématique des problèmes rencontrés par chaque CPC. Pour plus de facilité, l'**annexe 1** comprend les extraits complets de toutes les informations soumises dans la section 5 du rapport annuel dans leur version originale.

Défis signalés

Comme les années précédentes, certaines CPC continuent à faire état des difficultés suivantes dans la mise en œuvre et le respect des exigences de l'ICCAT :

- *Ressources administratives et techniques limitées :*
Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Curaçao, Namibie, Royaume-Uni, Sénégal et Suriname.
- *Limites financières :*
Cabo Verde, Royaume-Uni (territoires d'O.M.), St Vincent et les Grenadines et Suriname.
- *Connaissances limitées pour l'administration, les observateurs ou les inspections :*
Curaçao, Ghana, Guinée équatoriale, Namibie, Royaume-Uni, Sénégal et Suriname.
- *Des systèmes informatiques ou de gestion des données inadaptés qui diminuent la qualité des données déclarées :*
Cabo Verde, Curaçao, Ghana et Guinée équatoriale.
- *Données requises et utilisation des outils existants :*
Algérie, Royaume-Uni, Taipei chinois et Tunisie.
- *Déclaration des prises accessoires :*
Russie et Taipei chinois.

Certaines CPC signalent encore la nécessité de renforcer les capacités afin d'améliorer la mise en œuvre des programmes de suivi et le respect des mesures de conservation. Les CPC suivantes ont demandé l'assistance de l'ICCAT dans les domaines suivants :

- *Formation, soutien technique ou financier :*
Cabo Verde, Égypte, Ghana, Guyane, Suriname et Syrie.

Certains événements majeurs pourraient affecter la gestion et la mise en œuvre des exigences de l'ICCAT, entraînant des changements nécessaires dans les méthodes de travail et les procédures en raison des conséquences de chaque événement.

- *La situation instable :*
Libye, Syrie.
- *Il a été noté que cette année, une seule CPC a fait état de difficultés liées à la pandémie de COVID-19 :*
Japon.

Efforts notables

De nombreuses CPC ont réitéré leur engagement ferme à assurer une mise en œuvre et un respect satisfaisants des mesures et programmes adoptés par la Commission, malgré les difficultés suivantes :

- *Charge de travail élevée :*
Côte d'Ivoire, Égypte, Ghana, Guinée équatoriale et Tunisie.
- *Coordination et disponibilité du personnel :*
Afrique du Sud, Cabo Verde, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Curaçao, Gabon et Sénégal.

Il faut se féliciter qu'en dépit d'une charge de travail élevée et d'une disponibilité de personnel limitée, les CPC suivantes se soient efforcées d'améliorer le suivi, les programmes scientifiques, les lois nationales et la collaboration (Algérie, Barbade, Brésil, Costa Rica, Curaçao, Égypte, Guatemala, Guyana, Liberia, Maroc, Namibie, Panama, Royaume-Uni, Russie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Suriname et Venezuela).

Nouvelles avancées

En 2022, le Secrétariat de l'ICCAT a introduit le système intégré de gestion en ligne (IOMS) en tant que nouvelle caractéristique technique développée dans le but de rationaliser efficacement la soumission des données de la partie I/annexe 1 et de la partie II/section 3 des rapports annuels, avec le soutien et l'orientation du Secrétariat de l'ICCAT. Seule une CPC (France-Saint Pierre et Miquelon) a indiqué qu'elle avait eu du mal à se familiariser avec le système IOMS (en raison d'une rotation récente).

Aucune difficulté

Sur les 45 CPC qui ont soumis des rapports annuels comprenant la section 5, 14 ont déclaré ne pas avoir rencontré de difficultés ou n'avoir mené aucune activité (Albanie, Canada, Chine, Corée (Rép.), El Salvador, États-Unis d'Amérique, France-Saint Pierre et Miquelon, Mexique, Nicaragua, Norvège, Philippines, Russie, Türkiye, Union européenne et Uruguay). En outre, deux CPC ont exprimé leur gratitude pour l'appui du Secrétariat de l'ICCAT et d'autres collaborations (Albanie et Égypte).

Tableau 1. Résumé thématique des problèmes rencontrés par les CPC dans leur mise en œuvre et leur respect des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT pour l'année 2022.

CPC	DIFFICULTÉS													AMÉLIORATIONS/DEMANDES					AUTRES									
	Moyens administratifs, techniques et/ou financiers	Données requises et qualité	Problèmes liés aux prises accessoires	Pêche sportive/récréative	Petits territoires ou territoires isolés	Suivi de la flottille artisanale	Coordination/Disponibilités/Personnel	Connaissances limitées	Flottille/captures/débarquements accrus	Exigences Application/Règles transposition	Dates limites et charge de travail	IOMS	Système inadapté et/ou problèmes informatiques	Pandémie/Mauvais temps/Crise majeure	Observateurs : programme, gestion et hébergement	Programme de suivi	Programme d'observateurs	Inspection et contrôle	Mesures de gestion, juridiction nationale, exigence	Personnel ou programme dévoué/collaboration	Formation : mise en œuvre ou demande	Appui financier ou technique	Aucune flottille/aucune activité	Aucune difficulté	Aucun commentaire	Remerciements		
Albanie																								x			x	
Algérie		x													x	x	x	x										
Barbade									x										x									
Brésil																x				x								
Cabo Verde	x	x					x														x							
Canada																								x				
Chine																								x				
Taipei chinois		x	x																									
Costa Rica						x	x								x		x		x	x								
Côte d'Ivoire	x			x			x			x																		
Curaçao	x	x				x	x	x								x	x	x	x	x								
Égypte									x	x							x			x		x						x

